



Abidjan, le 07 JUIL. 2017

NOTE DE SERVICE N° 159/MBPE/DGD/DU 07 JUIL. 2017

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services que, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du renseignement douanier, une phase pilote de l'exécution de l'Instruction Cadre portée par ma décision n° 186/MPMBPE/DGD du 26 août 2016, débutera le 10 Juillet 2017, pour une période de trois (03) mois.

Cette phase consistera en la mise en œuvre effective du module renseignement développé à cet effet dans le Sydam Word.

Pour rappel, une formation des correspondants du renseignement désignés a été faite du 22 au 26 Mai 2017 à l'Ecole des Douanes.

La phase pilote concerne les cinq (05) directions centrales suivantes :

- Direction de l'Analyse du Risque, du Renseignement et de la Valeur (DARRV) ;
- Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux (DSDPSS)
- Direction des Régimes Economiques (DRE) ;
- Direction des Services Aéroportuaires (DSA) ;
- Direction des Enquêtes Douanières (DED).

J'invite en conséquence, les Directeurs concernés à prendre toutes les dispositions utiles afin d'alimenter, pendant la période, test le module informatique d'informations de toute nature susceptible d'intéresser la lutte contre la fraude.

P/ Le Directeur Général
R. V/ Le Directeur Général Adjoint

Col. Amadou COULIBALY